

Sommaire

La notion complexe d'aide au revenu suscite toutes sortes de réactions des prestataires, des décideurs et d'autres parties encore. Les gens qui ont besoin d'aide sont reconnaissants de l'appui qu'elle représente, mais se sentent souvent stigmatisés par leur dépendance de l'assistance sociale et aspirent à un niveau de vie plus élevé. Les contribuables et les législateurs reconnaissent l'aide au revenu comme un élément indispensable du filet de sécurité sociale, et pourtant, la possibilité que le système encourage la dépendance et tende à dissuader les prestataires de travailler ne manque pas de les troubler.

En 1992, pour savoir si des incitatifs financiers pouvaient encourager les prestataires de l'aide sociale à commencer à travailler, Développement des ressources humaines Canada (DRHC) a lancé le Projet d'autosuffisance (PAS), une démarche unique de recherche et de démonstration faisant appel à des mères de famille monoparentale¹ qui étaient des assistées sociales de longue date, au Nouveau-Brunswick et en Colombie-Britannique. Le PAS offrait à celles qui allaient renoncer à l'aide au revenu en allant travailler au moins 30 heures par semaine un généreux supplément mensuel de leurs gains, mais ce supplément était temporaire. Après s'être fait offrir le supplément, les participantes avaient un an pour trouver un emploi à temps plein. Après avoir trouvé cet emploi, elles seraient autorisées à réclamer le supplément et à le toucher pendant une période d'au plus trois ans, au cours de laquelle elles pourraient recommencer à toucher des prestations d'aide au revenu si elles quittaient ou perdaient leur emploi à temps plein, tout en pouvant réclamer de nouveau le supplément si elles trouvaient un nouvel emploi à temps plein. Le PAS est géré par la Société de recherche sociale appliquée; l'équipe de recherche est dirigée par la Manpower Demonstration Research Corporation. Pour participer au Projet d'autosuffisance, les assistées sociales devaient être mères de famille monoparentale et avoir reçu des prestations d'aide au revenu pour au moins 11 des 12 mois précédents. (La décision de limiter l'étude à des assistées sociales de longue date réduisait le risque que le programme s'adresse à de nombreuses personnes qui auraient pu renoncer à l'aide sociale sans qu'on leur offre d'incitatifs financiers et celui qu'elles réclament des prestations d'aide sociale dans l'espoir de toucher aussi le supplément.)

Les effets à court terme de l'offre du supplément sur l'emploi et les gains des participantes ont récemment été décrits dans *Lorsque les incitatifs financiers encouragent le travail : Résultats complets découlant des dix-huit premiers mois du Projet d'autosuffisance (1998)*. Environ le tiers de celles qui s'étaient vu offrir le supplément ont trouvé des emplois à temps plein et cessé de recevoir l'aide au revenu. Autrement dit, même si l'incitatif financier du PAS a nettement augmenté l'emploi et les gains, tout en réduisant la dépendance de l'aide au revenu pour bien des participantes, les deux tiers d'entre elles ne se sont pas prévaluées de l'offre de supplément. Certaines ont décidé de ne pas aller travailler à temps plein parce qu'elles préféreraient rester à la maison avec leurs enfants plutôt que poursuivre leurs études,

¹Le féminin est utilisé dans tout ce rapport puisque la quasi-totalité des chefs de famille monoparentale recevant l'aide au revenu sont des femmes.

alors que d'autres ont été incapables de trouver un emploi à temps plein, voire n'en ont même pas cherché un parce qu'elles ne croyaient pas pouvoir y arriver. Le fait que tant de participantes ne se sont pas prévaluées de l'offre de supplément soulève une question importante, car il faut se demander si plus de participantes auraient pu trouver des emplois à temps plein et bénéficier du supplément de leurs gains si l'on avait décidé de leur offrir des services de recherche d'emploi et d'autres services connexes. Par ailleurs, puisque beaucoup de participantes qui s'étaient prévaluées de l'offre de supplément ont perdu l'emploi qu'elles avaient trouvé, il faut se poser une deuxième question : si l'assistance à l'emploi permettait à plus de participantes de trouver un emploi, allaient-elles le garder?

Les concepteurs du PAS s'étaient eux-mêmes posé ces questions, et c'est pour tenter d'y répondre qu'ils ont offert à la fois le supplément de gains *et* divers services de pré-emploi et d'après-emploi à un petit groupe d'assistées sociales du Nouveau-Brunswick qui se sont inscrites au programme entre novembre 1994 et mars 1995. L'offre combinée est appelée « PAS plus ». Dans ce rapport, nous allons décrire les services d'emploi du PAS plus et présenter une estimation de la mesure dans laquelle l'ajout de ces services a accru le taux d'acceptation de l'offre de supplément par les participantes au cours des 18 premiers mois du programme.

Pour calculer dans quelle mesure les services de recherche d'emploi et les autres services connexes ont accru l'intérêt des participantes pour l'offre de supplément et leur capacité de l'accepter, nous avons opté pour la répartition au hasard des membres de l'échantillon. Trois groupes de recherche ont participé à l'étude. Les membres du premier ont reçu l'offre de supplément du PAS et les services du PAS plus (le groupe programme du PAS plus). Celles du deuxième ont reçu seulement l'offre de supplément (le groupe programme du PAS comme tel). Enfin, celles du troisième n'ont reçu ni l'offre de supplément, ni les services du PAS plus (le groupe témoin). Pour faire en sorte que les différences ultérieures aux chapitres de l'emploi, des gains et de l'aide au revenu reçues par les membres des trois groupes reflètent les effets de l'offre du supplément du PAS et des services du PAS plus, les personnes recrutées pour participer à l'étude ont été réparties au hasard entre les deux groupes programme et le groupe témoin sans égard à leurs préférences ou à leurs caractéristiques personnelles.

Pour déterminer les effets (ou si l'on préfère, dans le jargon des évaluations, les « impacts ») des incitatifs financiers et des services offerts par le PAS plus, nous avons comparé les performances des membres des trois groupes². La première comparaison porte sur le groupe programme du PAS plus et sur le groupe témoin, la différence entre le comportement des deux groupes correspondant à l'impact estimatif de l'offre de supplément et des services d'emploi. La deuxième comparaison porte sur le groupe programme du PAS et sur le groupe témoin, la différence entre leur performance révélant l'impact estimatif de l'offre de supplément. La troisième comparaison, celle qui présente le plus d'intérêt dans ce contexte-ci, porte sur le groupe programme du PAS plus et sur le groupe programme PAS lui-même. Les différences observées entre les deux groupes représentent l'impact

²Le critère de la *signification statistique* sert à limiter l'attention aux impacts estimatifs plus importants que ceux qui résulteraient typiquement du facteur chance de la répartition au hasard, pour un programme n'ayant aucun effet réel. Dans ce rapport, les impacts estimatifs *statistiquement significatifs* au niveau de 10 % sont considérés comme *statistiquement significatifs*. Cela signifie qu'il y a moins de 10 % de chances qu'un impact estimatif de cette importance aurait été observé si le programme n'avait aucun effet réel. Dans les tableaux, nous avons établi des différences entre les estimations *statistiquement significatives* à 10 %, 5 % et 1 %.

incrémentiel estimatif des services de recherche d'emploi et des services connexes offerts, c'est-à-dire l'impact de *l'ajout* de ces services à un programme qui offrait déjà un généreux supplément de gains.

RÉSUMÉ DES CONSTATATIONS

Les services de recherche d'emploi et les autres services offerts dans le cadre du PAS plus étaient la préparation d'un plan d'emploi, celle d'un curriculum vitæ, des clubs d'emplois et d'autres ateliers, une formation axée sur l'emploi et la communication de possibilités d'emploi. Tous ces services ont été mis en place, de sorte que les membres du groupe programme du PAS plus ont reçu nettement plus de services que celles du groupe programme du PAS et du groupe témoin n'en ont reçus de l'Aide au revenu et de toute la collectivité.

La mise en œuvre des services de recherche d'emploi et des autres services du PAS plus a entraîné une augmentation significative du pourcentage des membres du groupe programme qui ont trouvé un emploi à temps plein et qui se sont prévaluées de l'offre de supplément. Au cours des 18 premiers mois suivant la date à laquelle on avait offert aux membres du groupe programme le supplément et la série de services d'emploi, le PAS plus a fait augmenter le revenu gagné et le revenu familial des participantes, tout en réduisant leur dépendance de l'aide sociale. Toutefois, l'impact incrémentiel des services du PAS plus au-delà de celui du supplément lui-même a été modeste, essentiellement parce que les services offerts par le PAS plus semblent avoir seulement permis aux participantes de trouver temporairement des emplois à temps plein. Dans les rapports à venir, il faudra tirer au clair deux questions restées jusqu'à présent sans réponse, à savoir si les membres de l'échantillon du PAS plus qui ont perdu les emplois leur donnant droit au supplément auront retrouvé un emploi à temps plein avant la fin de la période de trois ans durant laquelle elles étaient admissibles au supplément, et si les membres du groupe programme qui se sont prévaluées du supplément auront continué à travailler quand on aura cessé de le verser.

Les principales constatations du rapport se résument de la façon suivante.

- **On a mis en œuvre une gamme de services de pré-emploi et postérieurs à l'emploi.** Presque toutes (plus de 90 %) les membres du groupe programme du PAS plus ont établi un plan d'emploi. Plus des deux tiers se sont prévaluées du service de préparation de curriculum vitæ, et plus des deux tiers aussi ont reçu de la formation ciblée sur l'emploi. On a présenté des possibilités d'emploi à plus des trois cinquièmes d'entre elles, mais seulement le quart ont participé à un club d'emploi.
- **Les membres du groupe programme du PAS plus ont reçu plus de services de recherche d'emploi et d'autres services que celles du groupe programme du PAS.** Presque la moitié (48 %) des membres du groupe programme du PAS plus ont participé à des activités organisées de recherche d'emploi, comparativement à moins du tiers (32 %) des membres du groupe programme du PAS. Cette différence de 16 points de pourcentage est statistiquement significative (autrement dit, elle est très probablement attribuable au programme plutôt qu'au hasard).

- **Les services supplémentaires offerts dans le cadre du PAS plus ont mené à une augmentation du pourcentage des participantes qui se sont prévaluées de l'offre de supplément.** Un peu plus de la moitié (52 %) des membres du groupe programme du PAS plus se sont prévaluées de l'offre de supplément, comparativement à juste un peu plus du tiers (35 %) de celles du groupe programme du PAS. Cette différence de 17 points de pourcentage est statistiquement significative, elle aussi.
- **Les services supplémentaires offerts dans le cadre du PAS plus ont mené à une légère augmentation de l'emploi à temps plein et à une baisse du recours à l'aide au revenu.** Pour le cinquième trimestre de la période de suivi, le taux d'emploi à temps plein des membres du groupe programme du PAS plus s'élevait à 33,0 %, comparativement à 30,6 % pour celles du groupe programme du PAS. Un peu plus des trois cinquièmes (60,7 %) des premières touchaient de l'aide au revenu, comparativement à 64,6 % des secondes. Ni l'une ni l'autre de ces différences n'est statistiquement significative.
- **En dépit de son impact minime sur l'emploi à temps plein et sur l'aide au revenu versée, l'offre des services supplémentaires dans le cadre du PAS plus a mené à une modeste augmentation du revenu familial après impôt.** Pour les 5^e et 6^e trimestres, le revenu familial après impôt des membres du groupe programme du PAS plus (les gains de tous les membres de la famille, plus les paiements de transfert gouvernementaux et les paiements de transfert privés) étaient en moyenne de 1 327 \$ par mois, comparativement à 1 218 \$ par mois pour celles du groupe programme du PAS³. La différence, de 109 \$, est statistiquement significative.

Et le PAS plus, et le PAS ont fait largement augmenter l'emploi, les gains et le revenu, tout en faisant largement baisser l'aide au revenu comparativement au groupe témoin, dont les membres n'étaient pas admissibles aux incitatifs du PAS. Les effets du PAS plus étaient légèrement plus marqués que ceux du PAS lui-même. Pour le cinquième trimestre de la période de suivi, par exemple, on a constaté que 33,0 % des membres du groupe programme du PAS plus et 30,6 % de celles du groupe programme du PAS avaient un emploi à temps plein, comparativement à 15,6 % seulement de celles du groupe témoin. Dans chacun des trois groupes, le pourcentage des prestataires de l'aide au revenu s'élevait respectivement à 60,7 %, 64,6 % et 81,1 %.

CARACTÉRISTIQUES DU PROGRAMME PAS PLUS

Le programme PAS plus comprenait deux volets, un *incitatif financier* conçu pour encourager les participantes à renoncer à l'aide sociale en acceptant un emploi et des *services* offerts pour les aider à trouver et à garder un emploi.

³En fait, les résultats sont des moyennes mensuelles pour les six mois précédant l'entrevue après 18 mois, une période qui se recoupe avec les 5^e et 6^e trimestres, mais qui en diffère en ce qui concerne la répartition au hasard. Pour 3,8 % de l'échantillon, la période de six mois correspond exactement aux 5^e et 6^e trimestres. Par contre, pour la grande majorité (89,6 %), elle va du 12^e au 17^e mois (les 5^e et 6^e trimestres correspondent à la période du 13^e au 18^e mois).

L'incitatif financier

L'incitatif financier du PAS était un généreux supplément de gains versé mensuellement aux participantes qui avaient cessé de toucher des prestations d'aide au revenu pour travailler à temps plein (au moins 30 heures par semaine). Ce supplément faisait plus que doubler le revenu de beaucoup d'entre elles, particulièrement lorsqu'elles qui travaillaient au salaire minimum. Par exemple, quand le PAS plus a commencé, en 1994, le supplément représentait la moitié de la différence entre un niveau de gains « cible » de 30 600 \$ par année et les gains réels de la participante. (Ce niveau de gains cible a été légèrement augmenté depuis en raison de l'augmentation du coût de la vie.) La participante travaillant 35 heures par semaine pendant 50 semaines et gagnant 6 \$ l'heure aurait donc reçu pour l'année un supplément de 10 050 \$ qui, ajouté à ses gains annuels de 10 500 \$, aurait représenté un revenu brut total de 20 550 \$. Le supplément du PAS baissait en fonction des gains individuels sans toutefois pénaliser les mères de famille monoparentale qui touchaient une pension alimentaire pour enfants ou qui se mariaient ou trouvaient un compagnon ayant un emploi. Globalement, toutefois, les familles nombreuses étaient moins avantagées que les petites, puisque le supplément n'augmentait pas en fonction du nombre de personnes dans la famille, contrairement aux prestations d'aide au revenu.

Tous les membres des groupes programme avaient un an pour trouver un emploi qui leur permettrait de cesser de toucher l'aide au revenu et de recevoir plutôt le supplément de leurs gains. Le compte à rebours commençait dès qu'elles avaient été informées par la poste de leur admissibilité au programme. Celles qui n'avaient pas trouvé d'emploi dans ce délai d'un an perdaient leur chance de participer au programme, même si elles arrivaient à en trouver un plus tard.

Les participantes au programme qui avaient trouvé un emploi à temps plein et qui avaient donc commencé à toucher le supplément avant l'expiration du délai d'un an pouvaient ensuite toucher ce supplément durant une période d'au plus trois ans, chaque mois où elles travaillaient à temps plein. La limite de trois ans éliminait le risque que les participantes dépendent à long terme du PAS et les encourageait à profiter au maximum du programme, en conservant un emploi stable. On espérait qu'elles puissent augmenter suffisamment leurs gains pendant cette période (soit en obtenant des augmentations de salaire, soit en augmentant leur nombre d'heures de travail hebdomadaire) pour rester autosuffisantes quand elles cesseraient de toucher le supplément.

Les services

Les services d'emploi du PAS plus ont été conçus pour faire le pont entre les assistées sociales de longue date et le monde du travail. Les prestataires de l'aide au revenu admissibles au supplément (autrement dit les membres du groupe programme du PAS plus) avaient accès à toute une gamme de services : préparation d'un plan d'emploi, rédaction de curriculum vitæ, clubs d'emploi et autres ateliers, formation axée sur l'emploi et communication de possibilités d'emploi. Ces services sont décrits de façon plus détaillée dans l'encadré ci-dessous.

Services offerts aux membres du groupe programme du PAS plus

Plan d'emploi Préparation d'un plan d'autosuffisance pour chaque membre du groupe, avec des renseignements sur les obstacles à l'emploi, les buts et l'utilisation prévue des services du PAS plus.

Rédaction de curriculum vitæ Le personnel du programme du PAS plus devait aider les participantes à rédiger, dactylographier, formater, corriger et imprimer leurs curriculums vitæ.

Club d'emploi Les participantes étaient encouragées à se joindre à des clubs d'emploi animés par des monitrices du PAS plus dans lesquels on insistait sur l'entrée en contact rapide avec les employeurs, l'importance d'un suivi constant et celle du maintien d'une attitude positive.

Formation axée sur l'emploi On établissait une relation individuelle entre chaque membre du groupe programme et une monitrice du PAS plus qui offrait des conseils pratiques et du soutien émotionnel.

Communication de possibilités d'emploi Le personnel du PAS plus recueillait des possibilités d'emploi et en informait les membres du groupe.

Atelier de renforcement de l'estime de soi Les membres du groupe participaient à des exercices conçus pour renforcer leur image d'elles-mêmes.

Autres ateliers Les autres ateliers étaient ciblés sur les membres du groupe qui avaient besoin d'aide pour faire face à une perte d'emploi ou qui cherchaient des postes mieux payés.

Le personnel du PAS plus a aidé les participantes du groupe programme à préparer leurs plans d'emploi personnels en leur précisant quelles étapes elles devaient franchir pour trouver des emplois convenables qui les rendraient admissibles au supplément, après quoi il a fait le suivi nécessaire pour vérifier les progrès. Il a aidé les participantes à préparer des curriculums vitæ efficaces, avec des lettres d'accompagnement, et leur a montré comment faire des appels impromptus crédibles. Il leur a donné des conseils pour les préparer aux entrevues de sélection et les a débarrassées par la suite. En outre, il a organisé et animé les clubs de recherche d'emploi et les autres ateliers à l'intention des participantes, tout en leur inculquant individuellement des méthodes de recherche d'emploi. Il a cherché les possibilités d'emploi qui s'offraient et les a signalées aux membres qualifiées du groupe. Enfin, et c'est peut-être sa contribution la plus importante, il a toujours été disponible pour celles qui avaient besoin d'encouragement, de conseils ou d'aide.

En effet, le personnel du PAS plus a constamment encouragé les participantes du groupe programme à se considérer comme des personnes compétentes ayant des aptitudes monnayables, en combinant à des interventions motivantes des conseils pratiques sur la recherche d'emploi. Les participantes n'étaient jamais tenues d'avoir recours aux services du PAS plus : elles pouvaient choisir ceux de la gamme offerte qui leur convenaient, en se prévalant de certains d'entre eux, mais pas des autres. En somme, on les encourageait à choisir la combinaison de services personnalisée qu'elles voulaient, en y ayant recours selon leurs besoins et leurs préférences.

Les services du PAS plus étaient mis à la disposition des participantes aussi bien avant qu'après leur acceptation de l'offre de supplément. Une fois qu'elles l'avaient acceptée, celles qui avaient perdu un emploi ou qui en cherchaient un meilleur étaient libres de se prévaloir de tous les services du PAS plus qui les intéressaient, même si elles n'y avaient pas eu recours avant. Le personnel du PAS plus était toujours à leur disposition, pour mettre à jour leurs plans d'emploi et leur curriculum vitæ ainsi que pour les informer des possibilités d'emplois mieux payés, de même que pour aider celles qui avaient accepté le supplément à négocier leur passage d'un emploi à un autre.

Les participantes qui avaient conservé les emplois les rendant admissibles au supplément ont continué elles aussi à bénéficier des services du personnel du PAS plus, qui est resté régulièrement en contact avec celles qui avaient un emploi pour leur proposer des moyens de régler d'éventuels conflits avec leurs superviseurs et leurs collègues, de négocier des augmentations de salaire et des promotions et de concilier les besoins de leur famille avec les exigences de leur emploi.

Bref, les services d'emploi du PAS plus étaient variés, aisément adaptés aux besoins des participantes et conçus de façon à fournir aux membres du groupe programme le soutien nécessaire tant avant qu'après leur acceptation de l'offre de supplément.

CONCEPTION DE LA RECHERCHE — RÉPARTITION AU HASARD

L'évaluation du PAS plus avait essentiellement pour but de faire comprendre la *différence* que la combinaison de l'incitatif financier et des services représentait pour l'emploi, les gains, le revenu et le statut d'assistées sociales des mères monoparentales admissibles, en plus de ce qu'on avait pu obtenir avec l'incitatif financier. À cela s'ajoutait un autre but secondaire, qui consistait à faire comprendre la différence que la combinaison de l'incitatif financier et des services du PAS plus représentait au-delà des incitatifs et des services offerts aux familles qui n'étaient pas admissibles au PAS lui-même.

Pour répondre à ces questions fondamentales de la recherche, le PAS plus a réparti les mères de famille monoparentale participantes dans trois groupes de recherche (voir l'encadré de la page suivante). Les membres du premier groupe ont reçu l'offre du supplément du PAS ainsi que les services de recherche d'emploi et les autres services connexes du PAS plus. Celles du deuxième groupe n'ont reçu que l'offre de supplément, tandis que celles du troisième et dernier groupe n'ont ni reçu cette offre, ni obtenu les services du PAS plus. Pour déterminer les effets obtenus grâce au PAS plus, on a comparé la performance des membres des trois groupes. Trois comparaisons étaient possibles, l'une entre les membres du groupe programme du PAS plus et celles du groupe témoin, qui a révélé l'impact combiné estimatif de l'offre de supplément et des services de recherche d'emploi et autres services connexes. La deuxième comparaison portait sur les membres du groupe programme du PAS et sur celles du groupe témoin; elle a montré l'impact estimatif de l'offre de supplément comme telle. Enfin, la troisième comparaison, la plus intéressante dans le contexte de cette étude-ci, portait sur les membres du groupe programme du PAS plus et sur celles du groupe programme du PAS lui-même; elle a révélé l'impact *incrémentiel* estimatif des services du PAS plus, c'est-à-dire l'impact de *l'ajout* de services à un programme qui offrait déjà un généreux supplément de gains des participantes.

Les trois groupes de recherche du PAS plus

1. **Groupe programme du PAS plus** Les membres de ce groupe ont reçu l'offre de supplément du PAS avec des services de recherche d'emploi et d'autres services connexes.
2. **Groupe programme du PAS** Les membres de ce groupe ont reçu seulement l'offre de supplément.
3. **Groupe témoin** Les membres de ce groupe n'ont reçu ni l'offre de supplément, ni les services du PAS plus.

Pour faire en sorte que les différences entre les trois groupes reflètent les effets des politiques du PAS, les personnes recrutées pour participer à l'étude ont été réparties *au hasard* entre les deux groupes programme et le groupe témoin sans égard à leurs préférences ou à leurs caractéristiques individuelles. Cette répartition au hasard des participantes à l'étude du PAS plus entre les trois groupes de recherche s'est étendue de novembre 1994 à mars 1995. Pour être admissibles à l'étude, les candidates devaient être des mères de famille monoparentale âgées d'au moins 19 ans ayant touché des prestations d'aide sociale pendant le mois auquel elles se portaient candidates et pendant au moins 11 des 12 mois précédents. Chaque mois, Statistique Canada avait identifié toutes les prestataires de l'aide au revenu habitant dans une région correspondant à peu près au tiers sud du Nouveau-Brunswick qui répondaient à ces critères, en sélectionnant au hasard un groupe dans ce bassin de candidates. Toutes les personnes sélectionnées au hasard devaient participer à une entrevue « de référence » (initiale). On les a informées par la poste qu'elles allaient recevoir la visite d'un enquêteur de Statistique Canada. Le nombre des membres de l'échantillon qu'il a été impossible de localiser en raison d'un changement d'adresse et de numéro de téléphone était infime. (Les enquêteurs se sont efforcés pendant trois mois de localiser celles qui étaient difficiles à trouver.)

Après l'entrevue de référence, les participantes ont été réparties au hasard dans les trois groupes de recherche. On a offert à 293 des prestataires de l'aide au revenu qui avaient été sélectionnées au hasard et qui avaient accepté de participer à l'étude le supplément de revenu *plus* les services de recherche d'emploi et autres services connexes (le groupe programme du PAS plus). Les 296 membres du deuxième groupe (le groupe programme du PAS) se sont vu offrir le supplément, mais pas les services en question. Enfin, les 303 autres participantes à l'étude du PAS plus ne se sont vu offrir ni le supplément, ni les services (le groupe témoin). Les listes définitives des membres des deux groupes programme ont été envoyées au personnel des bureaux du PAS, qui a envoyé aux intéressés une lettre leur annonçant qu'elles appartenaient soit au groupe programme du PAS, soit à celui du PAS plus. Les membres du groupe témoin, elles, ont reçu une lettre leur expliquant qu'elles n'étaient admissibles ni au PAS, ni au PAS plus.

Ce rapport est basé sur des données tirées de diverses sources : l'enquête de référence menée juste avant la répartition au hasard des participantes, l'enquête de suivi effectuée environ 18 mois après leur répartition, les dossiers de l'Aide au revenu, les dossiers des bureaux du PAS, les données des recherches sur le terrain relativement au fonctionnement du

PAS et des autres programmes provinciaux d'Aide au revenu ainsi que les dossiers des groupes de discussion.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCHANTILLON DE RECHERCHE

Sur les 892 participantes réparties au hasard dans l'un ou l'autre des deux groupes programme ou dans le groupe témoin, seulement 30 (environ 3 %) n'ont pas répondu au questionnaire de l'enquête de suivi après 18 mois. Les 862 autres constituent l'échantillon de recherche de ce rapport.

Au moment de l'enquête de référence, l'échantillon de recherche était composé de chefs de famille monoparentale dont la quasi-totalité (96 %) étaient des femmes. Leur âge moyen était de 31 ans, et toutes ces personnes avaient des antécédents de prestataires de l'aide sociale, puisque 35 % avaient touché de l'aide au revenu pendant au moins deux ans au cours des trois années précédant la répartition au hasard, et que 44 % en avaient touché pendant chacune de ces trois années. Les participantes, relativement peu scolarisées, étaient issues de familles dont les parents étaient très peu scolarisés. Plus de la moitié n'avaient pas terminé leurs études secondaires; environ 70 % vivaient dans des régions urbaines et le quart étaient francophones. Moins de 3 % étaient nées à l'étranger et 6 % seulement étaient d'ascendance autochtone.

Presque toutes les membres de l'échantillon avaient eu un emploi rémunéré dans le passé (elles totalisaient en moyenne sept années d'emploi rémunéré). Néanmoins, au moment où elles avaient commencé à participer à l'étude, plus de la moitié d'entre elles n'avaient ni un emploi, ni n'en cherchaient un, et moins de 25 % avaient du travail. De celles-là, près des deux tiers travaillaient moins que les 30 heures par semaines nécessaires pour leur donner droit au supplément du PAS.

Les membres de l'échantillon faisaient face à ce qui semblait être des obstacles considérables à l'emploi à temps plein. Le quart d'entre elles avaient déclaré souffrir d'une affection qui limitait leur activité, le tiers avaient un enfant de moins de cinq ans à la maison et 80 % avaient dit qu'elles auraient besoin de services de gardiennage si elles trouvaient un emploi.

UTILISATION DES SERVICES DU PAS PLUS

Le personnel du PAS plus a offert aux 293 membres du groupe programme du PAS plus divers services de recherche d'emploi, de conservation d'emploi et d'avancement professionnel, en réussissant à convaincre la vaste majorité d'entre elles à se prévaloir d'au moins un de ces services. Certains services ont été largement utilisés, d'autres moins.

Le tableau S-1 résume les caractéristiques d'utilisation des services du PAS plus par les membres du groupe programme.

- **94 p. 100 des membres du groupe programme du PAS plus ont préparé un plan d'emploi.** C'est de cette façon que le PAS plus a aidé les participantes à franchir cette première étape de la recherche d'un emploi.

- **Plus des deux tiers des membres du groupe programme du PAS plus ont eu recours au service de préparation de curriculum vitæ.** Le taux d'utilisation de ce service a été nettement inférieur à celui du service de préparation d'un plan d'emploi, mais un fort pourcentage des participantes s'en sont quand même prévaluées.
- **Un quart seulement des membres du groupe programme du PAS plus se sont jointes à un de ses clubs d'emploi.** Environ les deux tiers de celles qui ont participé à un club d'emploi se sont prévaluées de l'offre de supplément (ce n'est pas précisé dans le tableau), comparativement à 46 % seulement de celles qui n'y ont pas participé. Il faut toutefois reconnaître que beaucoup de ces dernières avaient réussi à trouver un emploi par leurs propres moyens, de sorte qu'elles n'avaient pas besoin des services d'un club d'emploi.
- **Près des trois quarts des membres du groupe programme du PAS plus ont reçu au moins une fois de la formation axée sur l'emploi.** Les participantes ont eu recours à ce service tant avant d'avoir trouvé un emploi à temps plein qu'après; toutefois, elles s'en sont prévaluées plus souvent dans ce dernier cas.

Tableau S-1 : Participation aux activités du PAS plus par les membres du groupe programme du PAS plus

Activité	Pourcentage	Nombre
Ont préparé un plan d'emploi	94,2	276
Ont eu recours au service de préparation de curriculum vitæ	68,6	201
Ont participé à un club d'emploi	25,3	74
Ont reçu une formation axée sur l'emploi ^a	71,3	209
En personne	31,7	93
Par téléphone	63,8	187
Ont été informées de possibilités d'emploi ^a	61,4	180
En personne	10,6	31
Par téléphone	57,3	168
Par la poste	22,5	66
Taille de l'échantillon (total = 293)		

Source : Calculs fondés sur les données du Système d'information sur la gestion du programme (SIGP) du PAS.

Notes : Le tableau tient compte de toutes les membres du groupe programme du PAS plus.

^aLes catégories ne sont pas mutuellement exclusives et les pourcentages ne totalisent pas 100 %.

UTILISATION DES SERVICES PAR LES MEMBRES DU GROUPE PROGRAMME DU PAS ET DU GROUPE TÉMOIN

Pour qu'on puisse juger que les services du PAS plus ont eu un impact significatif sur le comportement des participantes, il faut que leur taux d'utilisation par les membres de ce groupe programme dépasse celui de l'utilisation de services par les membres du groupe programme du PAS lui-même et par ceux du groupe témoin, ou encore que les services du PAS plus soient de qualité supérieure aux autres. Les membres du groupe programme du PAS avaient en effet accès à une petite bibliothèque de ressources qui leur fournissait des renseignements sur les organismes offrant des services de recherche d'emploi et d'autres services du genre. Elles pouvaient aussi se renseigner auprès du personnel du PAS sur les

services offerts à l'extérieur. En outre, et les membres du groupe programme du PAS plus, et celles du groupe programme du PAS étaient susceptibles d'avoir accès à divers programmes de services offerts également aux membres du groupe témoin, tels que Nouveau-Brunswick au travail (un programme d'expérience de travail permettant aux participants de toucher des prestations d'assurance-chômage tout en suivant des cours ou en recevant une formation), FOCUS (un programme d'emploi pour les prestataires de l'aide au revenu) ainsi que les services des Centres d'emploi du Canada⁴ (qui offrent à toutes les Canadiennes et à tous les Canadiens intéressés l'accès à une banque d'emplois, à des services de counseling sur l'emploi et à des programmes de recherche d'emploi).

Le tableau S-2 précise les services reçus par les membres des groupes programme du PAS plus et du PAS, ainsi que les différences entre ces services (autrement dit les impacts *incrémentiels*) pour les deux groupes. Les membres du groupe témoin ont reçu un peu moins de services que les membres du groupe programme du PAS; on n'en a pas tenu compte dans le tableau. Les impacts présentés sont basés sur les réponses au questionnaire de l'enquête de suivi après 18 mois et reflètent la vaste gamme de services offerts aux membres des deux groupes programme. Certains des services offerts à celles du PAS plus, comme la formation axée sur l'emploi et le service de préparation de curriculum vitæ, ne sont pas explicitement représentés dans le tableau (il n'y avait pas de questions à ce sujet dans le questionnaire de l'enquête de suivi). Dans l'ensemble, les types de services offerts aux membres du groupe programme du PAS plus sont représentés à la première ligne du tableau S-2. Les lignes suivantes correspondent aux services que les membres des deux groupes programme (celui du PAS plus ou celui du PAS) auraient pu recevoir d'autres sources. Si l'on a décidé de déterminer les impacts incrémentiels de l'utilisation de ces autres services, c'est pour déterminer si l'existence du PAS plus a incité les membres de son groupe programme soit à chercher à obtenir d'autres services, soit à leur préférer ceux du PAS plus.

Le taux de participation des membres du groupe programme du PAS plus aux activités de recherche d'emploi diffère significativement de celui observé pour les membres du groupe programme du PAS. En effet, près de la moitié (48 %) des premières ont participé à des activités organisées de recherche d'emploi, alors que moins du tiers (32 %) de celles du second groupe l'ont fait. Cette différence de 16 points entre les membres des deux groupes programme est statistiquement significative et laisse entendre que toutes les différences observées aux chapitres des gains, de l'emploi, de l'aide au revenu touchée et du revenu familial des membres des deux groupes programme peuvent être attribuées à la prestation de ces types de services. Il n'y a pas de différences significatives entre les deux groupes pour ce qui est des autres types de services reçus, ce qui donne à penser qu'il n'y a pas eu de substitution, de sorte qu'il semble que les membres du groupe programme du PAS plus ont effectivement reçu plus de services que celles du groupe programme du PAS.

⁴Depuis la fin de 1995, les bureaux locaux de DRHC sont appelés Centres des ressources humaines du Canada (CRHC). Néanmoins, nous avons décidé de conserver dans ce rapport l'appellation Centres d'emploi du Canada (CEC), puisque c'est celle qu'on employait au moment du recrutement des participantes au PAS.

Tableau S-2 : Impacts du PAS plus sur les services reçus et sur les activités éducatives dans les 18 mois suivant la répartition au hasard

Résultat	Pourcentage ayant eu recours aux services		Comparaison de l'utilisation par le gr. programme du PAS plus et par le gr. programme du PAS
	Groupe programme du PAS plus	Groupe programme du PAS	Différence d'utilisation des services
Ont participé à un progr. de recherche d'emploi (club d'emploi ou atelier de recherche d'emploi)	47,9	31,9	16,0 ***
Ont participé à des programmes d'autonomisation (savoir gérer son argent ou rôle parental, p. ex.)	27,6	28,8	-1,2
Ont reçu du counseling pour leurs problèmes personnels	26,6	29,5	-2,9
Ont participé à des séances ou des cours de formation axés sur l'emploi ^a	16,4	16,7	-0,2
Ont participé à Nouveau-Brunswick au travail	8,0	9,4	-1,3
Ont suivi des cours pour obtenir un diplôme d'études secondaires, collégiales ou universitaires ^b	7,3	6,6	0,7
Taille de l'échantillon (total = 574)	286	288	

Source : Calculs fondés sur les données de l'enquête de suivi de 18 mois.

Notes : Un test t bilatéral a été appliqué aux estimations des impacts. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et les différences peuvent varier légèrement, en raison de l'arrondissement.

^aLa question posée dans le questionnaire de l'enquête de suivi de 18 mois était : « Avez-vous suivi des cours ou une formation axés sur l'emploi, y compris des cours par correspondance, de la formation sur-le-tas, une formation d'apprentissage ou d'autres cours? »

^bLa question posée dans le cadre de l'enquête de suivi de 18 mois était : « Depuis votre dernière entrevue, avez-vous suivi d'autres cours qui ne sont pas directement liés à l'emploi, comme des cours menant à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires, collégiales ou universitaires? »

ACCEPTATION DU SUPPLÉMENT

Plus de la moitié (52 %) des membres du groupe programme du PAS plus se sont prévaluées de l'offre de supplément, ce qui revient à dire que, avant la fin du délai d'admissibilité d'un an suivant la répartition au hasard, ces participantes avaient trouvé un emploi à temps plein, cessé de toucher de l'aide au revenu et reçu un versement du supplément. La différence entre ce taux d'acceptation et celui de 35 % des membres du groupe programme du PAS s'élève à 17 points, et l'augmentation substantielle du taux d'acceptation du supplément est pour ainsi dire la même pour de nombreux sous-groupes. Bref, l'ajout de services de recherche d'emploi et d'autres services connexes a accru significativement le pourcentage des assistées sociales monoparentales qui se sont prévaluées de l'offre du PAS.

Néanmoins, pour la plupart des mois de la période étudiée, le pourcentage des membres de l'échantillon du PAS plus qui ont reçu le supplément n'était que légèrement plus élevé que celui des membres de l'échantillon du PAS qui l'avaient reçu elles aussi. La différence la plus importante a été constatée pour le 15^e mois de la période de suivi, quand 33 % des membres du groupe programme du PAS plus ont reçu le supplément, comparativement à 24 % de celles du groupe programme du PAS. La différence n'a été statistiquement significative que

pour quatre seulement des 18 mois entre la répartition au hasard et la réalisation de l'étude de suivi. En outre, le PAS plus n'a eu aucun impact mesurable sur le pourcentage des membres du groupe programme du PAS qui ont continué à recevoir le supplément sans interruption. Cela revient à dire que les participantes plus nombreuses qui se sont prévalues de l'offre de supplément ont eu de la difficulté à conserver un emploi à temps plein; il semble en outre que l'aide offerte par le personnel du PAS plus à cette fin n'a pas aidé les participantes qui s'étaient prévalues dès le départ de l'offre de supplément à continuer de le toucher.

En général, les membres des deux groupes programme (celui du PAS plus et celui du PAS) ont trouvé des emplois analogues. La plupart des membres des deux groupes ont habituellement réussi à respecter l'exigence de 30 heures de travail par semaine dans le même emploi, avec dans les deux cas des salaires horaires peu élevés. Comparativement aux membres du groupe programme du PAS qui s'étaient prévalues de l'offre de supplément, toutefois, un pourcentage nettement inférieur de membres du groupe programme du PAS plus qui touchaient le supplément travaillaient encore pour leur employeur initial au moment de l'enquête de suivi après 18 mois.

Les raisons des membres des deux groupes programme de ne pas se prévaloir de l'offre de supplément étaient très semblables. La raison la plus fréquemment invoquée (par environ 40 % de celles qui n'ont pas accepté le supplément) était la difficulté de trouver du travail. La maladie ou l'incapacité compte aussi parmi les raisons invoquées, de même que les responsabilités personnelles ou familiales.

IMPACTS SUR L'EMPLOI, L'AIDE AU REVENU REÇUE ET LE REVENU FAMILIAL

Le pourcentage plus élevé d'acceptation du supplément des membres du groupe programme du PAS plus que de celles du groupe programme du PAS soulève deux questions. Premièrement, ce pourcentage plus élevé d'acceptation du supplément a-t-il entraîné des impacts plus importants? En d'autres termes, la prestation de services d'emploi en plus des incitatifs financiers a-t-elle incité plus de participantes à trouver un emploi à temps plein et à cesser de toucher de l'aide au revenu que l'offre d'incitatif financier à elle seule? Deuxièmement, si plus de participantes ont été incitées à trouver un emploi à temps plein, ont-elles réussi à le conserver pendant toute la période de suivi de 18 mois?

Le tableau S-3 illustre les impacts incrémentiels du PAS plus comparativement au PAS lui-même. Ces impacts sont mesurés en fonction des différences des résultats constatés pour les membres du groupe programme du PAS plus et pour celles du groupe programme du PAS, ajustés de différences mineures des caractéristiques de référence des deux groupes. Les résultats pour les membres du groupe témoin sont aussi présentés dans le tableau pour qu'il soit possible de calculer tout l'impact du PAS et du PAS plus (correspondant aux différences des résultats constatés pour chacun des groupes programme et pour le groupe témoin).

Tableau S-3 : Impacts ajustés du PAS plus sur l'emploi et sur l'aide au revenu reçue à la suite de la répartition au hasard

Résultat	Niveaux de résultats moyens			Comparaison du groupe programme du PAS plus et du gr. programme du PAS
	Groupe programme du PAS plus	Groupe programme du PAS	Groupe témoin	Différence
Emploi à temps plein (%)				
3 ^e trimestre	28,8	23,3	11,4	5,4 *
5 ^e trimestre	33,0	30,6	15,6	2,4
Emploi à temps partiel (%)				
3 ^e trimestre	13,2	13,3	17,2	0,0
5 ^e trimestre	14,4	11,9	15,6	2,5
Emploi total (%)				
3 ^e trimestre	42,0	36,6	28,6	5,4 *
5 ^e trimestre	47,4	42,5	31,1	4,9
Gains moyens (\$ par mois)				
3 ^e trimestre	309	245	169	64 **
5 ^e trimestre	341	304	221	37
Prestataires de l'aide au revenu (%)				
3 ^e trimestre	75,7	77,0	87,6	-1,3
5 ^e trimestre	60,7	64,6	81,1	-3,9
Touchant soit l'aide au revenu, soit le supplément du PAS (%)				
3 ^e trimestre	91,2	91,1	87,2	0,0
5 ^e trimestre	85,4	88,0	81,1	-2,6
Revenu moyen tiré de l'aide au revenu et du supplément du PAS (\$ par mois)				
3 ^e trimestre	727	697	614	30
5 ^e trimestre	676	672	597	4
Revenu familial moyen net (\$ par mois)^a				
5 ^e et 6 ^e trimestres	1 327	1 218	1 171	109 *
Taille de l'échantillon (total = 862)	286	288	288	

Sources : Calculs fondés sur les données de l'enquête de suivi de 18 mois, les dossiers administratifs de l'Aide au revenu et les relevés de paiement du Système d'information sur la gestion du programme (SIGP) du PAS.

Notes : Un test t bilatéral a été appliqué aux estimations des impacts. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit :

* = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les totaux et les différences peuvent varier légèrement, par suite de l'arrondissement.

La taille de l'échantillon peut varier selon les mesures, en raison des valeurs manquantes.

^aLe revenu familial net correspond au total des gains de tous les membres de la famille, du supplément du PAS, des prestations d'aide au revenu, des prestations fiscales pour enfants, du crédit de taxe sur les produits et services, des prestations d'assurance-chômage, de la pension alimentaire, de la pension alimentaire pour enfants, des revenus obtenus des chambreurs et des locataires, des prestations d'assurance-chômage, de la pension alimentaire, de la pension alimentaire pour enfants, des revenus obtenus des chambreurs et des locataires, des prestations d'assurance-invalidité et de pension de vieillesse, des indemnités d'accident du travail, des intérêts et des dividendes et des autres revenus déclarés, nets du revenu fictif et des taxes sociales. L'impôt a été calculé seulement pour le revenu des membres de l'échantillon.

Les impacts incrémentiels peuvent être résumés de la façon suivante.

- **Le PAS plus a eu un léger impact *incrémentiel* sur l'emploi à temps plein.** Pour le troisième trimestre de la période de suivi, on a constaté que 28,8 % des membres du groupe programme du PAS plus étaient employées à temps plein, comparativement à 23,3 % de celles du groupe programme du PAS. Cette différence de 5,4 points (l'impact incrémentiel) résultant des services de recherche d'emploi et des autres services connexes offerts par le PAS plus est à peine statistiquement significative (elle est bien

près d'être attribuable seulement au hasard). Pour le 5^e trimestre de la période de suivi, l'impact incrémentiel était tombé à 2,4 points, de sorte qu'il n'était plus statistiquement significatif. Il semble que cette baisse de l'impact incrémentiel sur l'emploi à temps plein soit attribuable au fait que les périodes d'emploi à temps plein des membres du groupe programme du PAS plus étaient plus courtes que celles des membres du groupe programme du PAS.

- **Le PAS plus a entraîné une légère réduction *incrémentielle* de l'aide au revenu reçue.** Pour le cinquième trimestre de la période de suivi, on a vu que 60,7 % des membres du groupe programme du PAS plus touchaient des prestations d'aide au revenu, comparativement à 64,6 % des membres du groupe programme du PAS lui-même. Ce pourcentage inférieur de 3,9 points pour les membres du premier groupe n'était pas statistiquement significatif; en outre, la différence était à peine plus élevée que la réduction incrémentielle constatée pour le troisième trimestre de la période de suivi.
- **Le PAS plus n'a entraîné aucune augmentation des paiements de transfert (aide au revenu plus supplément du PAS).** Pour le cinquième trimestre de la période de suivi, les membres du groupe programme du PAS plus ont reçu en moyenne 676 \$ par mois en prestations d'aide au revenu et en supplément de gains du PAS, ce qui est pour ainsi dire identique aux 672 \$ reçus par les membres du groupe programme du PAS lui-même. Il s'ensuit que les versements additionnels du supplément résultant des services de recherche d'emploi et des autres services connexes du PAS plus ne semblent pas avoir été remis à des personnes qui n'auraient pas trouvé d'emploi et qui auraient renoncé à toucher des prestations d'aide au revenu si ces services n'avaient pas existé. Autrement dit, toute augmentation de l'emploi résultant du PAS plus semblerait correspondre à des emplois obtenus par des personnes qui auraient continué à toucher des prestations d'aide au revenu si les services offerts dans ce contexte n'avaient pas existé. Cela signifie que l'augmentation des versements du supplément du PAS plus correspond presque exactement aux prestations d'aide au revenu qu'on n'a pas versées aux participantes.
- **Le PAS plus a eu un impact *incrémentiel* statistiquement significatif sur le revenu familial après impôt.** Pour les six derniers mois de la période de suivi de 18 mois, les membres du groupe programme du PAS plus ont eu un revenu mensuel moyen après impôt de 1 327 \$, comparativement à 1 218 \$ pour les membres du groupe du PAS. Cette différence de 109 \$ (1 327 \$ – 1 218 \$) correspond au total cumulatif des augmentations modestes de plusieurs facteurs du revenu familial, à savoir les gains de la mère, le supplément du PAS, les prestations d'assurance-chômage⁵ et les gains des autres membres de la famille, qui font plus que compenser les baisses du revenu familial résultant de la cessation des prestations d'aide au revenu et de l'augmentation de l'impôt.
- Et le PAS plus, et le PAS comme tel ont fait substantiellement augmenter l'emploi, les gains et le revenu des participantes, tout en faisant largement baisser l'aide au revenu

⁵Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'assurance-emploi*, le 1^{er} juillet 1996, l'assurance-chômage est devenue l'assurance-emploi.

qu'elles touchaient comparativement aux membres du groupe témoin (qui n'étaient admissibles à recevoir ni le supplément du PAS, ni les services du PAS plus). Les impacts globaux du PAS plus étaient légèrement plus marqués que ceux du PAS lui-même. Pour le cinquième trimestre de la période de suivi, par exemple, on a constaté que 33,0 % des membres du groupe programme du PAS plus et 30,6 % de celles du PAS travaillaient à temps plein, comparativement à 15,6 % seulement des membres du groupe témoin. Les prestataires de l'aide sociale totalisaient respectivement 60,7 %, 64,6 % et 81,1 % de chacun des trois groupes.

IMPLICATIONS STRATÉGIQUES

Les constatations présentées dans ce rapport ainsi que dans celui de 1998 qui l'a précédé tendent à confirmer qu'un programme d'incitatifs financiers judicieusement ciblé comme le PAS peut encourager l'emploi et améliorer le niveau de vie des assistées sociales. De nombreux analystes stratégiques ont fait valoir que les programmes d'incitation financière pourraient être plus efficaces si l'on combinait les incitatifs qu'ils offrent avec divers services d'aide à l'emploi, notamment de recherche d'emploi. La mise à l'essai du PAS plus a fait appel à des mécanismes structurés pour vérifier le bien-fondé de cette hypothèse.

L'expérience a démontré que l'ajout de services de recherche d'emploi et d'autres services connexes à un programme d'incitatifs financiers fait légèrement augmenter le nombre de personnes qui se joignent à la population active et fait aussi légèrement augmenter leur revenu familial. Il semble donc que la stratégie ait réussi à contribuer à alléger la charge de l'aide au revenu, en permettant à plus d'assistées sociales de surmonter divers obstacles à l'emploi, comme la peur du marché du travail. La plupart des personnes qui ont réussi à trouver un emploi grâce aux services offerts ont toutefois eu de la difficulté à le conserver, et les services d'après-emploi assurés par le personnel du PAS plus n'ont apparemment pas suffi à les aider à surmonter cet obstacle-là.

Les résultats présentés dans le rapport portent sur les 18 premiers mois du programme. Quand on aura des données de suivi sur une plus longue période, on constatera peut-être que beaucoup des intéressées auront trouvé un nouvel emploi, et que les impacts incrémentiels des services augmenteront. On se penchera sur ces questions dans des rapports à venir. Néanmoins, l'incapacité des participantes de conserver un emploi à temps plein à court terme est un défi pour les décideurs, qui devront trouver des moyens d'accroître le taux de conservation d'un emploi des membres d'un groupe d'assistées sociales qui semblent décidées à chercher du travail pour cesser d'être dépendantes de l'aide sociale et pour atteindre à l'autosuffisance économique.